



**Jean-Pierre
MALARDEAU**

Président du *seasy*
Maire de Prunay-en-Yvelines

**L'Eau : Or Bleu
et Enjeu Majeur.**

La ressource en eau, sa qualité et son prix sont des questions essentielles face au dérèglement climatique.

Parmi les missions qui nous sont confiées, l'eau s'inscrit dans la démarche environnementale. Les collectivités, dont notre syndicat fait partie, doivent agir de manière proactive pour protéger les aires d'alimentation de captage de l'eau.

C'est l'action que nous avons entreprise avec les agriculteurs de la commune de Corbeuse et des communes voisines pour protéger les puits de ce périmètre.

Concernant les eaux usées nous menons actuellement une étude permettant de faire un bilan complet du fonctionnement de nos différents systèmes d'assainissement afin de définir pour les dix prochaines années les actions à mener pour répondre à la réglementation toujours plus exigeante. Pour faire face aux investissements colossaux qui vont être nécessaires, nous ne pourrions agir seuls avec nos propres abonnés, sans l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Etat.

L'eau ne doit pas devenir une source de conflit entre particuliers, agriculteurs, industriels et le territoire qui nous concerne ne se limite pas aux contours administratifs du *seasy*.

A l'occasion de cette nouvelle année, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de sérénité à partager avec vos proches.

Bien cordialement.



CHÂTEAU D'EAU DE GARANCIÈRES-EN-BEAUCE

Cette année, le Syndicat a dû procéder à la déconstruction du château d'eau de Garancières-en-Beauce.

De nombreuses personnes remontant vers PARIS par l'Autoroute A10 ont dû s'en rendre compte, car il était un repère avant la sortie d'Allainville-aux-Bois.

Cet ancien réservoir, datant sûrement de 1935, marquant les débuts de la distribution collective de l'eau potable, n'était plus utilisé depuis très longtemps. Il était fissuré et présentait un risque de chutes de morceaux de béton.

Compte tenu de la proximité de l'autoroute, la méthode choisie pour le démolir a été l'utilisation d'une impressionnante grue munie d'une pince hydraulique d'une pression avoisinant les 400 bars. Elle a grignoté les parois du château d'eau, morceau par morceau évitant ainsi de générer de la poussière qui aurait pu être portée par le vent vers l'A10.

Tous les matériaux issus de la déconstruction, après séparation du fer et du béton, ont été recyclés en totalité pour être réutilisés pour de futurs travaux.

Nous remercions tous les intervenants

et les parties concernées qui ont permis de réaliser cette opération dans les meilleures conditions : les entreprises ADTP, COFIROUTE et BOUYGUES, les propriétaires et exploitants des parcelles agricoles voisines, la commune de Garancières-en-Beauce.

Cette opération a coûté 40 000 euros HT au Syndicat



**TOUTE L'ÉQUIPE DU SYNDICAT
VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BONNE ANNÉE**



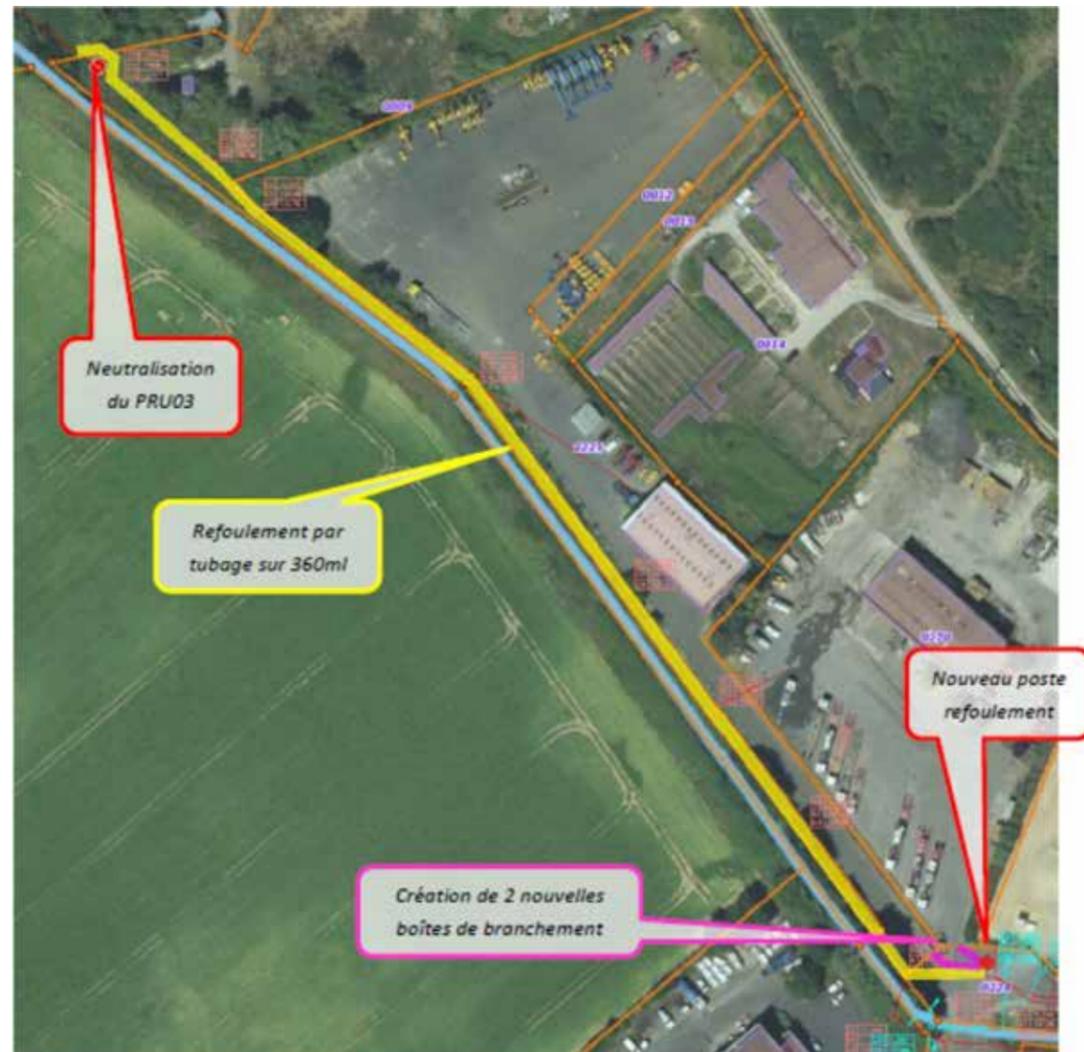
RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES ZA FONTAINE CHAUDE A ABLIS

Les réseaux d'assainissement de la commune d'ABLIS conduisent les eaux usées vers la station d'épuration d'ABLIS – Les Vignes.

Les flux d'eaux usées sont transportés vers la station via des réseaux gravitaires, mais également par une succession de postes de refoulement, le dernier poste étant situé en bas de la Zone d'Activités Ouest « la Fontaine Chaude », chemin des Vignes. Le réseau gravitaire, très ancien et dégradé, longeait la berge du ru du Perray avant de se rejeter dans le dernier poste de relèvement. Il présentait

de nombreuses anomalies, telles que des fissures et des contre-pentes, ce qui pouvait engendrer des obstructions avec des risques de débordements d'eaux usées dans le ru. L'accès à ce réseau se faisait en pénétrant dans l'enceinte d'une entreprise, qui est fermée le week-end, rendant les interventions pour des désobstructions compliquées. Pour protéger le milieu naturel, la suppression des désordres s'est avérée indispensable. Le syndicat a fait le choix de créer un nouveau poste de refoulement, de passer une nouvelle conduite de

refoulement dans l'ancien réseau d'eaux usées et d'enrober celle-ci dans un coulis de ciment. L'ancien poste (PRU03) a été supprimé, au profit du nouveau poste plus accessible et situé dans la zone d'activités sous domaine public. Les branchements des deux sociétés situés sur l'ancienne canalisation ont été repris. Le coût global de cette opération est de 470 000 € HT pour l'ensemble des travaux et des intervenants. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a subventionné l'opération à hauteur de 40% et le Conseil Départemental des Yvelines pour 30%.



CRÉATION D'UN SILO À BOUES -STATION D'ÉPURATION DE LA CELLE LES BORDES

Le seasy exploite la station d'épuration de la Celle les Bordes depuis le 1^{er} janvier 2016. Le site est très ancien et les équipements récupérés sont assez vétustes.



Le Syndicat vient de lancer un marché public pour construire un silo à boues et reprendre les éléments sécuritaires non conformes sur les divers équipements existants. Cette unité est aujourd'hui équipée d'un système de traitement des boues par géotubes, qui sont des poches drainantes permettant de faire sécher un peu les boues stockées avant de les évacuer.

Ce système ne donne pas entièrement satisfaction, le site est ombragé

et l'accès est compliqué, ce qui génère des problèmes d'exploitation et d'évacuation des boues. De plus, le dispositif de géotubes installé à la station ne permet pas d'épaissir suffisamment les boues afin de limiter la quantité d'eau transportée vers les stations d'Abdis ou de Saint-Arnoult-en-Yvelines, où elles sont déshydratées.

En effet, le bon fonctionnement d'une station d'épuration, et par conséquent son rendement, est directement lié à la quantité de boues présentes dans son bassin d'aération. Les extractions de boues doivent donc être régulières et contrôlées pour limiter les rejets d'eau partiellement épurée dans le milieu naturel.

Le projet consiste à remplacer ces géotubes par un silo à boues drainé et de réaménager l'accès. Ce nouvel équipement sera télésurveillé. Il comprend également les modifications de l'armoire de commande de la station d'épuration.

Le coût global de cette opération, qui comprend l'étude, la mission de

maîtrise d'œuvre, la coordination de sécurité, les divers diagnostics obligatoires préalables aux travaux, l'architecte et le coût des travaux est estimé à 415.000 € HT. Le seasy va solliciter l'Agence de l'Eau pour obtenir une aide de 40%.

Qu'est-ce que des boues de station d'épuration ?

Ce sont des résidus contenant de la matière minérale et organique, issus du traitement biologique des eaux usées. Ils sont récupérés par décantation. Ces boues sont valorisées en agriculture après compostage (mélange avec des déchets verts)



RENFORCEMENT DU RÉSEAU GROUPE DE SURPRESSION A PARAY DOUAVILLE

Le seasy a investi dans l'achat et l'installation d'un groupe de surpression dans le château d'eau de PARAY-DOUAVILLE.



Cet équipement doté de trois pompes à vitesse variable permet aujourd'hui d'augmenter et de stabiliser la pression d'eau desservie sur Chatignonville, Allainville-aux-Bois, Garancières-en Beauce et une partie de Paray-Douaville.

Certains abonnés sur Chatignonville subissaient des baisses de pression, notamment quand tout le monde se servait en même temps sur le réseau.

Cette opération a permis également d'améliorer sur certains secteurs la défense incendie gérée par les communes.

Les travaux ont nécessité une refonte importante des installations hydrauliques existantes et le remplacement de l'armoire électrique, par une armoire qui intègre le système de télégestion et de commande du nouvel équipement.

Les études de dimensionnement, l'ensemble des travaux d'adaptation et l'acquisition de groupe de surpression sont revenus à 75 000 €uros hors taxe. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a subventionné l'opération à hauteur de 30 000 €uros.

REPLACEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE À ORCEMONT – ÉTANG GUILLEMET



Foreuse

Le seasy a procédé au renouvellement d'une conduite d'eau potable d'un diamètre de 225 millimètres sur 650 mètres de long, située le long de la RD 150 à ORCEMONT.

Afin de réduire la gêne qu'occasionnent des travaux en tranchée ouverte, et pour réduire la durée des travaux, la technique mise en œuvre, sur une grande partie du projet, a été l'enfouissement de la nouvelle conduite par un forage dirigé. L'entreprise, qui avait préalablement repéré par sondage les réseaux existants, a utilisé une foreuse (photo 1), dotée de tubes et d'une tête de forage (photos 2), pour créer un premier conduit devant servir de fourreau pour la nouvelle canalisation d'eau. La tête de forage est suivie avec un détecteur

et guidée par un opérateur qui donne des consignes directionnelles au conducteur de la foreuse. Ce premier forage a été ensuite alésé avec une tête plus grosse pour en augmenter le diamètre et obtenir un espace qui a permis de passer aisément la canalisation projetée. Cette phase comprend également l'injection sous pression d'une boue argileuse pour faciliter le glissement de la canalisation définitive au passage suivant. Avant de ramener l'alésé, l'entreprise fixe une tête de tirage à la conduite d'eau potable et à l'arrière de l'alésé (photo 3). La nouvelle conduite est alors tractée jusqu'à la foreuse. Le coût de cette opération est de 210 000 euros hors taxes pour l'ensemble des intervenants (bureaux



Tête de forage



Nouvelle canalisation en bleu

de contrôles, coordonnateur sécurité et entreprise qui a réalisé les travaux). Le seasy a pu obtenir une subvention de 40% l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

DÉMARCHE DE PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU : LES AGRICULTEURS S'ENGAGENT AU CÔTÉ DU SEASY

Pour rappel, le syndicat s'est engagé dans une démarche de protection de la qualité de l'eau potable provenant des deux forages situés sur la commune de Corbreuse.

L'aire d'alimentation de captage représentée ci-dessus est définie par la surface des terrains sur laquelle l'eau de pluie s'infiltré pour rejoindre la nappe captée par les forages. Sur la base du diagnostic réalisé en 2022, un programme d'actions a été construit avec les différents acteurs du territoire (agriculteurs/trices, élu(e)s, ...), sur les mille hectares de terres agricoles situées dans l'aire d'alimentation des captages.

Le premier événement de rencontre des agriculteurs sur le territoire de Corbreuse et des communes avoisinantes a eu lieu le 14 novembre 2023.

Mi-novembre, malgré le temps pluvieux, les agriculteurs se sont réunis pour discuter de pratiques vertueuses. Pour la protection de la ressource en eau, ils peuvent implanter des couverts (voir encart).

Ce moment d'échange entre agriculteurs et administrations a permis de découvrir et/ou d'approfondir les connaissances sur les bénéfices et contraintes de cette technique. Une observation des parcelles a



convaincu les participants de son intérêt pour la vie biologique du sol (voir photo). D'autres actions sont à venir dans les prochains mois, pour développer de nouvelles cultures ou échanger sur les pratiques en agriculture biologique.

Elles seront portées sur le territoire avec l'aide du bureau d'études SCE, de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France et avec le financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les couverts : quesako ?

Culture semée avant une culture de betteraves ou entre deux céréales, par exemple, n'ayant pas pour vocation d'être récoltée

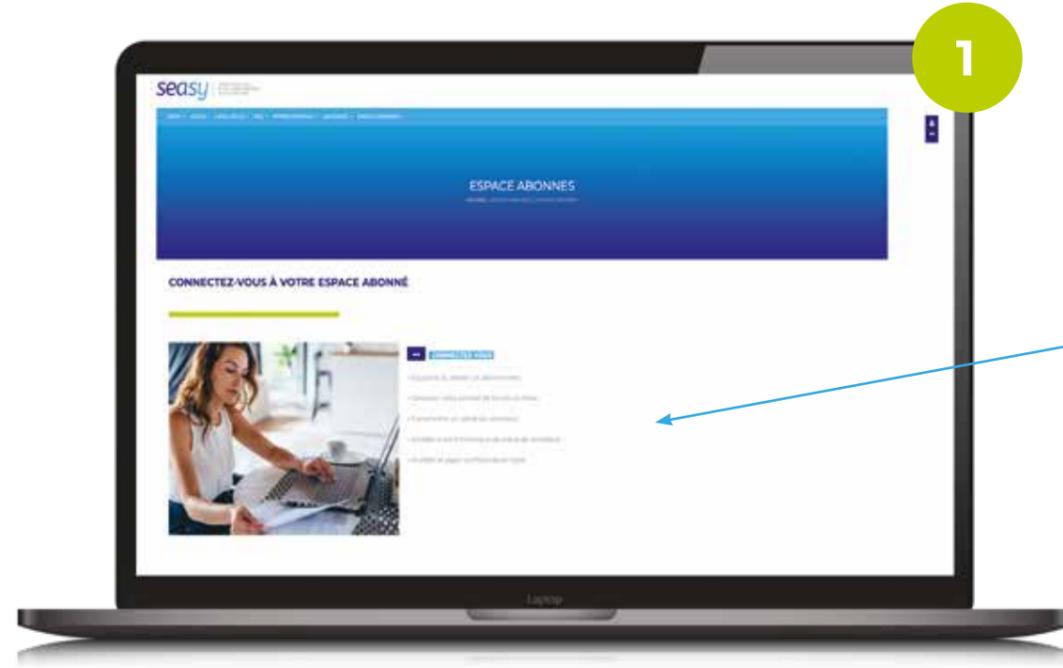
Les objectifs recherchés sont multiples :

- Protection des sols (contre l'érosion)
- Augmentation de la vie du sol par des microorganismes et macroorganismes (vers de terre)
- Couverture des sols en hiver
- Nourriture pour le gibier

Pour la protection de l'eau, cette couverture permet de fixer l'azote et d'éviter les pertes de nitrates vers le captage, lors des pluies hivernales.



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



VOTRE ESPACE ABONNÉ

1 JE M'ABONNE AU SEASY

ADRESSE MAIL

CONFIRMATION ADRESSE MAIL

SOUSCRIPTION EN LIGNE

2 OBTENIR L'ACCÈS À VOTRE ESPACE ABONNÉ

Munissez-vous de votre facture d'eau. Elle contient les références dont vous aurez besoin pour récupérer les paramètres de connexion à votre espace abonné.

OBTENIR VOTRE ACCÈS

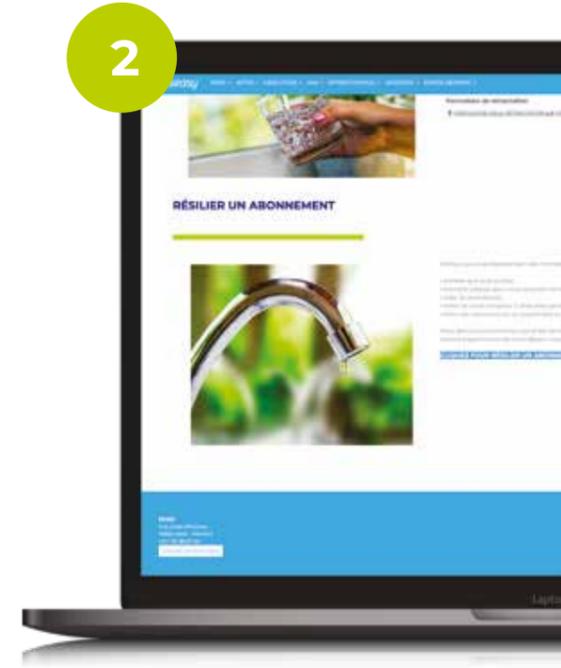
3 J'AI DÉJÀ UN CONTRAT / JE ME CONNECTE

ADRESSE MAIL OU IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

[Mot de passe oublié](#)

SE CONNECTER



1 UTILISEZ VOTRE ESPACE ABONNÉ

Rendez-vous sur notre site www.seasy78.fr, sur le bandeau d'accueil : **Espaces abonnés : CONNECTEZ-VOUS** et découvrez les différentes actions proposées.

Trois possibilités s'offrent à vous :

1 Vous arrivez sur le territoire du Seasy, faites-vous connaître.

Après validation de votre demande, vous recevrez un email avec vos identifiants, vous permettant d'accéder à votre contrat d'abonnement.

2 Vous avez déjà votre abonnement à nos services mais vous n'avez pas encore créé votre compte sur votre espace abonné.

3 Vous avez déjà votre contrat et votre compte en ligne.

2 Si vous déménagez, la démarche est la même !

LE CLIC ECOLOGIQUE

Sur votre espace abonné, optez pour la dématérialisation de vos factures pour ne plus recevoir les versions papier. Vous recevrez un email vous informant du dépôt d'un document sur votre espace.

Arrêt des paiements par chèque :

Pour le paiement de vos factures vous avez toujours le choix entre les différents moyens de paiement proposés :

- En ligne sur votre espace privé
- Par virement bancaire (notre RIB est indiqué sur vos factures)
- Par mensualisation ou prélèvement à échéance (à demander auprès de nos services ou sur notre site internet)
- Par CB ou en numéraire dans la limite de 300 € chez un des commerçants agréés au paiement des factures publiques : <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>
- Par téléphone (CB) au Service Gestion Comptable (SGC) de Rambouillet au 01.34.57.30.57

MENSUALISATION ET PRÉLEVEMENT A ÉCHÉANCE

Vous pouvez maintenant bénéficier de la mise en place de la mensualisation dès votre arrivée, quelle que soit la période. Nos prélèvements s'échelonnent toujours de janvier (ou autre mois d'arrivée) à octobre avec un solde au mois de décembre.

Les dates de prélèvement sont fixées au 10 du mois et ne peuvent être modifiées.

Si votre consommation évolue de façon significative en cours d'année, n'hésitez pas à nous contacter pour réévaluer votre échéancier.

Si vous choisissez le prélèvement à échéance, vos 2 factures annuelles seront prélevées directement sur votre compte à la date indiquée.

DELAIS DE FACTURATION

Afin de réaliser une facturation au plus proche de la relève, la majorité de nos compteurs sont équipés de cibles permettant une lecture à distance, qui se déclenche quand notre agent passe à proximité.

Généralement, les relèves faites en avril sont facturées en mai, celles d'octobre sont facturées en décembre.

Pour les compteurs restants non équipés, les dates de facturation sont identiques, mais calculées sur une consommation relevée en mai (si l'index est communiqué ou si nos agents ont accès au compteur) et une estimation

en décembre.

Ce sont plus de 85% de nos compteurs qui sont équipés d'un dispositif de radio-relève. Nous poursuivons nos campagnes de pose de compteurs ciblés. Merci aux abonnés concernés par ces campagnes de donner accès au compteur : cela vous permettra d'avoir deux relèves par an permettant d'identifier

plus rapidement d'éventuelles fuites et d'éviter les factures sur une consommation estimative.

RESTEZ CONNECTÉS AVEC L'APPLICATION LOCALITI

Téléchargez l'application mobile qui vous transmet en temps réel les dernières informations du seasy: actualités, travaux, flash infos, etc. Recevez une notification et consultez immédiatement nos mises à jour. Enregistrez ou partagez vos informations favorites... Tout cela gratuitement et sans nécessité de se créer un compte

Comment procéder : Scannez le QR code avec votre téléphone ou rendez-vous directement sur :



Téléchargez gratuitement l'application mobile « Localiti »

(Ne rentrez pas de saisie bancaire, cliquez sur « Ignorer » si google vous le demande)

- Géolocalisez-vous et/ou recherchez directement la localité «78660» ou «Ablis»
- Abonnez-vous aux informations en enregistrant le lien dans vos favoris



BUDGETS 2024 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Les prévisions budgétaires des deux années précédentes se sont confirmées.

L'inflation a généré des hausses de tarifs chez tous nos fournisseurs, sans compter l'augmentation exponentielle des factures d'électricité, ce qui justifie entre autres les augmentations des redevances au mètre cube d'eau potable et de l'eau assainie.

Le seasy gère plus de 100 équipements, 79 sites sont alimentés électriquement, dont 23 à l'eau potable et 56 à l'assainissement. Il y a généralement plus d'équipements électromécaniques sur

les sites de l'assainissement que ceux de l'eau potable.

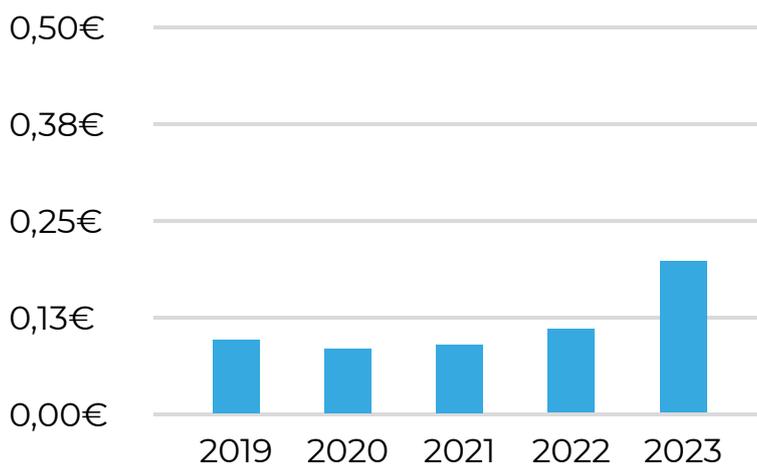
Plus d'un million et demi de mètres cubes d'eau pompée dans les nappes sont facturés aux abonnés des 20 communes qui ont délégué la compétence eau potable au seasy. Ce ne sont qu'environ 850 000 m³ qui sont facturés aux abonnés des 17 communes concernées par la compétence assainissement.

L'impact de l'augmentation du coût de l'électricité sur le prix de la redevance au mètre cube est donc plus important sur l'assainissement que sur l'eau potable.

Pour la deuxième année consécutive, le comité syndical a souhaité que la facture d'eau, dans sa globalité, soit limitée à une augmentation qui ne dépasse pas le niveau de l'inflation (référence INSEE).

Cela se traduit par une faible augmentation de l'eau potable qui compense une augmentation plus conséquente de la redevance assainissement.

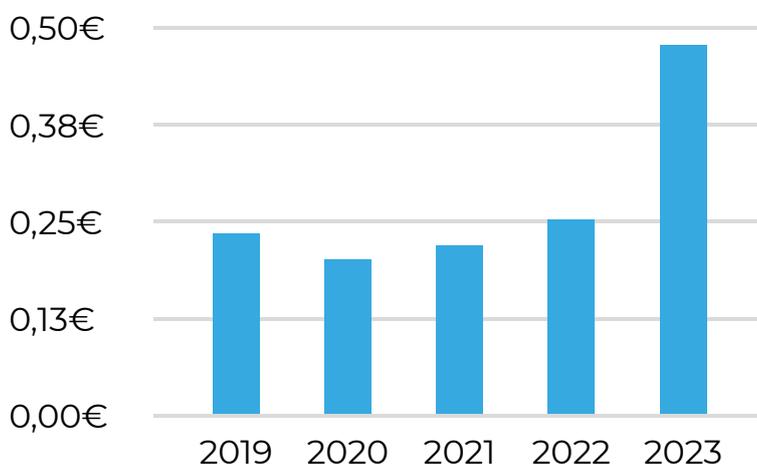
Ainsi, pour l'année 2024, le tarif de l'eau potable est fixé à 1,73 € HT le mètre cube et la redevance assainissement est fixée à 2.30 € HT le mètre cube. Les abonnements restent inchangés.



Coût de l'électricité au m³ facturé d'eau potable

Facture 2020 : 140 000 € HT

Facture 2023 : 350 000 € HT



Coût de l'électricité au m³ facturé pour l'assainissement

Facture 2020 : 176 000 € HT

Facture 2023 : 417 000 € HT